



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse
Rue de l'Eglise 26, 1616 Attalens

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht SEnOF

Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

T +41 21 947 54 52
www.ecole-attalens.ch

Aux parents des élèves du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse

Réf : RE/CY
T direct : + 41 21 947 38 51
Courriel : michael.dayer@edufr.ch

Attalens, le 5 mai 2020

Covid-19 et reprise de l'enseignement présentiel

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Après plusieurs semaines d'enseignement à distance durant lesquelles vous avez été mis à forte contribution, je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre collaboration. Suite aux décisions fédérales et cantonales, les élèves de l'école primaire emprunteront à nouveau le chemin de l'école le 11 mai prochain. L'application de mesures sanitaires adaptées, telles que préconisées par l'Office fédéral de la santé publique et le Service du médecin cantonal, demeure notre priorité. Nous mettrons tout en œuvre pour permettre aux élèves de revivre un fonctionnement le plus « normal » possible.

Le canton de Fribourg a opté pour un retour progressif des élèves à l'école et je vous transmets, par l'intermédiaire de ce courrier, les informations nécessaires au bon déroulement de cette reprise.

1. Les élèves viendront à l'école en demi-classe. Le plan de l'alternance qui vous informe des jours de présence de vos enfants vous a été transmis par les enseignants.

Autant que possible, les frères et sœurs viennent à l'école les mêmes jours. Les parents estimant qu'une journée entière de classe est trop importante pour leur enfant scolarisé-e en 1H, prennent contact avec les enseignant-e-s et déterminent les modalités de présence. Toute forme d'alternance, y compris en 3H-4H, est supprimée et ce jusqu'à la semaine du 25 mai 2020.

2. Seul-e-s les élèves vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable ont la possibilité de poursuivre leur scolarité obligatoire par de l'enseignement à distance.

Pour y accéder, les parents des élèves concernés complètent le document « Déclaration personnelle » joint à ce courrier et le transmettent à la direction, avant le 11 mai. Jusqu'au 25 mai, une attestation « Déclaration médicale de vulnérabilité » signée par un médecin doit être transmise à la direction.

3. Pour se rendre à l'école, le déplacement à pied est à privilégier. Le transport en véhicule privé, par les parents, n'est pas recommandé. Dans ce cas, je prie instamment les parents de ne pas accéder au périmètre de l'établissement. Si cela devait être le cas, merci de respecter les distances sociales.

L'entreprise TPF, responsable des transports publics et scolaires de votre enfant, ne peut garantir la distanciation sociale. Dès lors, des masques de protection sont mis à disposition et doivent être récupérés au secrétariat des écoles à Attalens d'ici jeudi pour les parents qui le souhaitent (horaires d'ouverture : mercredi 6 et jeudi 7, 8h30-11h30 / 14h-16h) et ceci uniquement pour le premier jour d'école. Les masques seront ensuite distribués dans les classes. Les TPF assureront le nettoyage et la désinfection des bus.

4. Les activités scolaires hors cadre impliquant de dormir à l'extérieur et/ou l'utilisation d'un moyen de transport sont prohibées. Le camp vert, la fête de l'Envol, les cuisines du monde, les courses d'écoles, ne pourront malheureusement pas être organisés. Au niveau de la classe, il est en revanche possible d'organiser des activités pédagogiques à l'extérieur (canapé forestier, etc.).
5. Jusqu'au 19 mai, la grille horaire peut être adaptée. Les enseignant-e-s donneront les infos nécessaires. Les cours reprendront normalement le 25 mai.
6. Concernant les apprentissages, les enseignant-e-s veilleront dans un premier temps à reprendre les activités proposées lors de l'enseignement à distance. Ils-elles fixeront ensuite les apprentissages prioritaires. Aucune évaluation sommative ne sera effectuée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le bulletin scolaire du second semestre ne comportera aucune note ou appréciation mais simplement une remarque mentionnant la période exceptionnelle vécue.
7. Les élèves n'auront aucun devoir à effectuer à la maison, excepté d'éventuels travaux qui n'auront pu être terminés durant le temps de classe.
8. Les accueils organisés par les communes sont maintenus selon des modalités en cours d'élaboration.
9. Le calendrier scolaire de l'année 2019/20 est respecté. Les vacances d'été sont maintenues du 6 juillet au 26 août 2020.
10. Lorsque les enfants arrivent à l'école, ils vont directement dans leur classe, sans attendre dans la cour. Jusqu'au 25 mai, il n'y a pas d'attente sous les préaux, c'est pourquoi nous vous demandons de ne pas envoyer les enfants plus de 10 minutes avant le début des cours, ceci afin d'éviter trop de contacts. Les récréations seront décalées.

Le premier jour, votre enfant rentrera à la maison en ayant vécu avec de nouvelles règles de vie, incluant notamment les nouvelles mesures d'hygiène. Je vous remercie d'avance de prendre le temps d'en parler avec lui.

La direction d'établissement et les enseignant-e-s restent à votre disposition en cas de questions d'ici la reprise de l'école. Nous veillerons à tout mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité de vos enfant-s. Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien.

En espérant renforcer encore un peu plus la collaboration école-famille durant cette période difficile, je vous adresse, Madame, Monsieur, Chers parents, mes meilleurs messages.



Michael Dayer
Responsable d'établissement
du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse

Annexes :

- Déclaration personnelle
- Lettre de M. Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Directeur